

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2016-2021 no 23

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Arlette Devaud (excusée le 23.10 et le 06.11)
 Florence Fries (excusée le 09.10 et 06.11)
 Jasmine Menamkat (excusé le 09.10 e le 16.10)
 Valérie Schlup (Présidente) (excusé le 25.09, 16.10 et le 20.11)

MM. Michel Deruaz (excusé le 20.11)
 Christian Joly (excusé le 09.10)
 Giorgio Micello (excusé le 16.10, 30.10, 06.11 e le 20.11)
 Olivier Paley (rapporteur)
 Thomas Rigolet (excusé le 06.11)

s'est penchée, en date du 9, 16, 23, 30 octobre et 6, 13, 20 et 27 novembre 2017 sur le Préavis municipal n° 23, concernant le budget de fonctionnement 2018. Lors des séances du 9 et 30 octobre M. Denis Jaquet, Syndic et Mme Marielle Vontobel, Boursière communale ont présenté les éléments importants de ce budget et répondu aux questions de la Commission qui les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour tous les informations remises par la suite.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

Introduction

Le budget 2018 établi par la Municipalité présente un excédent de dépenses de Fr. 926'932.- quasiment identique au budget 2017.

La Commission relève qu'une fois de plus, le budget comprend de grandes inconnues concernant les impôts des entreprises et la péréquation, ce qui rend difficile son analyse et l'interprétation du résultat présenté.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2017 et comptes 2016, ainsi que les comptes de fonctionnement 2017 jusqu'à fin septembre.
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue ait bien été portée au budget.

Remarques de la commission sur certains comptes

14003523.4 Contribution rolloise au DISREN : Il est à relever que la Commune commence à payer pour le DISREN et ces dépenses dépendront de l'avancée des projets au conseil régional.

1500.3170 Réception, manifestation / 1500.3653 Subventions : la Commission constate un mélange entre ces deux comptes et souhaiterait plus de rigueur et que les charges soient bien attribuées selon leur nature. De plus, des montants ont été budgétés pour préparer la fête du 700^{ème}. La Commission recommande à ce qu'un préavis soit déposé pour ce projet afin d'y accumuler les dépenses y relatives.

3640.3156 Entretien matériel, équipement spécialisé (casino) : Il s'agit d'un nouveau compte qui valorise les charges du Théâtre et les sépare de celle du restaurant, mais la commission recommande une séparation des natures de charges entre l'achat d'équipement et l'entretien.

3680.4272 Loyer buvette plage : Le loyer du restaurant de la plage semble trop faible par rapport à la taille et au type de restaurant. La Commission recommande à la Municipalité de renégocier ce loyer dès que possible.

3684 Bâtiment cure de Rolle (UAPE Arc-en-ciel) : Ce groupe de compte présente un excédent de charges qui devrait être refacturé à ENJEU en augmentant le loyer

3720 Débridée et parking : la Commission recommande de séparer les comptes de ce groupe entre 3 sous-rubriques pour le bâtiment de Débridée, le parking et la terrasse.

4600 Réseau égouts, épuration (EC/EU) : les nouvelles taxes ont bien été budgétées selon le PM voté.

8300.3818 Attribution réserves gaz : la Commission constate que malgré la baisse de tarif annoncée, le budget prévoit l'augmentation de la réserve qui est à un niveau non justifiable. La Commission recommande soit de planifier des entretiens du réseau plus réguliers et/ou d'adapter plus fréquemment le tarif du gaz.

Nature 3011 Traitements : une nouvelle répartition des ETP a été effectuée à l'aide d'un système de gestion des heures et il a été constaté quelques postes budgétés mais non occupés. La Commission encourage la Municipalité à profiter des départs pour revoir la pertinence des postes et à replanifier l'organisation et le fonctionnement des services.

Nature 3091 Formation personnel : comme déjà relevé par le passé, la Commission constate que les budgets de formation ne sont pas utilisés et encourage la Municipalité à mieux planifier et organiser la formation du personnel

Nature 3101 Imprimerie, fourniture de bureau : certains comptes de cette nature comprennent des dépenses liées au développement de logiciel ou d'application mobile, ce que l'intitulé du compte ne laisse pas présumer. La Commission recommande de créer de nouveaux comptes et une nouvelle nature de charges pour ces dépenses informatiques

Nature 3131 et 3170 Achat de boissons : de nombreux budgets de cette nature semblent élevés par rapport à la consommation et la Commission encourage la Municipalité à revoir ces comptes.

Aucun amendement proposé

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à la majorité de 8 voix pour et une abstention que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2016-2021/ N°23 du 26 octobre 2017

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2018 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de Fr. 926'932.-

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 1^{er} décembre 2017

La Présidente

Valérie Schlup

Le Rapporteur

Olivier Paley